

Arrondissement
de LANNION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉGUIER**

MAIRIE de
TRÉGUIER

SÉANCE du 21 septembre 2026 à 19h00

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Procurations : 3

Etaient Présents : M. G. ARHANT, Maire,
M.P. BODIN, F. SIMON, A. LE DANTEC, R.
ROLLAND
M. EVEN, G. LE BONNIEC, E. LE CARVENNEC,
C. LE MARLEC, K. LE ROUX, O. GUEGUEN, M.
ROBINEAU, C. VOISIN, E. WOLF, F. PARADISO,
M. LAKEHAL, conseillers

N° DEL 32/2026

Absents excusés :
Mme F. VOISIN proc à C. VOISIN
Mme S. THOS proc à R. ROLLAND
Mr Y. HERVE proc à A. LE DANTEC

Date d'envoi de convocations : 15 septembre 2026

Secrétaire de séance : M. EVEN

32/2026 - Lancement de la phase opérationnelle d'une nouvelle OPAH RU 2026-2030

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en janvier 2020, LTC a signé, en partenariat avec les communes de Lannion et de Tréguier, une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pour une durée initiale de cinq ans. Cette action s'inscrit dans le cadre plus large d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

L'OPAH-RU visait la revitalisation des centres anciens de Lannion et Tréguier, en soutenant les porteurs de projets (qu'ils soient propriétaires occupants ou investisseurs), en encourageant l'amélioration des logements, et en incitant à la remise sur le marché des biens vacants, tout en valorisant le patrimoine bâti.

Elle s'inscrivait ainsi dans la continuité du diagnostic et des objectifs inscrits dans le schéma de référence « Tréguier demain ».

En avril 2024, un avenant à la convention initiale a été signé, prolongeant la durée du programme jusqu'au 31 décembre 2025 et intégrant les communes de Plestin-les-Grèves et de Plouaret.

À mi-parcours et en fin d'opération, les bilans réalisés ont montré des avancées sur les différents volets de l'opération. Des actions méritent d'être poursuivies sur plusieurs volets dont la vacance des logements et la lutte contre la dégradation du bâti ancien.

Il est ainsi proposé à la commune de poursuivre ce travail dans une nouvelle convention et pour une durée de 5 ans, soit de 2026 à 2031, sur un périmètre intercommunal incluant les secteurs centraux de Lannion, Tréguier, Plestin-les-Grèves et Plouaret.

Cela constitue une opportunité de renforcer l'efficacité du dispositif, de densifier l'ingénierie, et d'accroître l'impact social et patrimonial.

Les objectifs ci-dessus sont négociés et contractualisés dans une convention signée entre LTC et l'Anah. Cette convention définit également :

- les modalités d'aides ;
- les engagements réciproques des parties ;
- la durée de la convention, alignée sur la période 2026-2030 ;
- les indicateurs d'évaluation et de suivi, y compris un bilan intermédiaire à mi-parcours.

Le projet de convention a reçu un avis favorable des services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement le 04 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain 2026-2031

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de ce dossier

Pour extrait conforme au registre,
Guirec ARHANT



Le Maire,
Rendu exécutoire par transmission
en Préfecture de Saint-Brieuc
et affichage en mairie, le
Le Maire,
Guirec ARHANT



Le secrétaire de séance
M. EVEN

